

SEANCE ordinaire du 15 novembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 04/11/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE, excusée
M. Dominique RAVault = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND

Absent : //

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 035 2024

Remplacement de luminaires vétustes Eclairage Public SYDESL

Le SYDESL nous informe que nous pouvons bénéficier du Fonds Vert afin de nous permettre de remplacer des lampadaires vétustes (plus de 25 ans) avec une aide de 65 % (30 % pris en charge par le Fonds Vert et 35 % par le SYDESL), soit un coût pour la Commune d'environ 500 € par lampadaire.

Sur proposition du SYDESL, il s'agirait de remplacer le luminaire n° 120 situé rue Vannier, vers les maisons de l'OPAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- *donne son accord pour le remplacement de ce lampadaire (affaire n° 468091_EPVET_1)*
- *valide le plan de financement (estimatif) ci-après :*

<i>Renouvellement vétuste</i>	<i>1 326,71 €</i>
<i>Participation SYDESL/ FVert</i>	<i>862,36 €</i>
<i>Contribution Commune</i>	<i>464,35 €</i>

- *autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

